

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 24.03.2025 / 18

LUNDI 24 MARS 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 43
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 20
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 MARS, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 11mars 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULLEMARE
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMÉR
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mr Dominique MOREAU
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe SOETAERT est désigné secrétaire de séance.

LIVAROT – DEMANDE DE SUBVENTIONS – SECURISATION ET RESTAURATION DE LA FACADE DE L’EGLISE SAINT – OUEN DE LIVAROT – PRIORITE 2

Vu l’urgence des travaux de sécurisation et de restauration de l’Eglise Saint Ouen de livarot, la Commune de Livarot – Pays d’Auge souhaite restaurer la façade ouest. Les travaux consisteraient à reprendre toutes les maçonneries en pierre de taille. Dans l’immédiat, des mesures conservatoires ont été réalisées début février pour éviter les chutes de pierres. En complément de la délibération en date du 27 janvier 2025, il convient de modifier le plan de financement, il s’établit comme suit :

Dépenses :

Honoraires et études préalables :	60 000,00 €
Travaux Façade Ouest Estimation (études en cours)	554 000,00 €
Total H.T	614 000,00 €

Recettes :

Etat – DETR et/ou DSIL 40%	245 600,00 €
----------------------------	--------------

Conseil Départemental	50% (plafond 100 000 €)	50 000,00 €
Mécénat (Fondation du patrimoine)		10 000,00 €
Autofinancement		308 400,00 €
Total H.T		614 000,00 €

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, les élus auront à prendre une délibération pour :

- Solliciter un financement de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL ;
- Solliciter un financement du Conseil Départemental dans le cadre du patrimoine historique ;
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un mécénat avec la fondation du Patrimoine ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un financement de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL ;
- **SOLLICITE** un financement du Conseil Départemental dans le cadre du patrimoine historique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place un mécénat avec la fondation du Patrimoine ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250324-2025-03-26-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025